



## COMMUNIQUE

28-09-2021

Nous avons été reçus ce jour par les DGS des conseils de territoire, quelques Directeurs de Pôles collectes, et le DGARH de la Métropole.

Cette réunion n'était pas une réunion de négociations mais une réunion pour que nous puissions expliquer notre proposition et démontrer la légalité de celle-ci.

Lors de cette réunion aucun des protagonistes ne nous a retoqué sur la légalité de cette proposition. Des questions ont été posées et des échanges ont eu lieu sur la faisabilité.

Nous avons donc donné à nouveau nos explications en argumentant que nous n'étions pas sur un maintien des acquis mais bien sur l'amélioration des conditions de travail de ces agents qui ont le plus fort taux d'accidentologie, de maladie et de reclassement pour inaptitude. Les 1286 heures que nous portons pourraient s'adapter par les cycles ou les temps repos/travail en fonction des réalités de chaque conseil de territoire répondant au plus près des besoins de chaque usager, pour un service public de qualité avec des agents en bonne santé.

Le communiqué de Monsieur Mouren, vice-président de la métropole, moins d'une heure après cette réunion, nous laisse à penser que nous nous sommes déplacés pour rien.....

En effet, Monsieur le Vice-président redonnant exactement la même proposition que précédemment à savoir plus de 2h de plus de travail, suppression des jours de repos et suppressions des heures supplémentaires.

Non Monsieur le Vice-président Mouren, le rapport de la cour des comptes n'a rien relevé en matière du temps de travail !

Non Monsieur le Vice-Président Mouren, le préfet de Paris n'a pas rejeté une proposition de bonification à 20%, elle a retoqué la délibération de Paris pour d'autres raisons, Paris n'ayant d'ailleurs jamais proposé 20% de bonification !

**A ce jour, rien n'interdit cette bonification à 20%, puisqu'aucun texte législatif ne traite d'un quelconque plafond !**

Nous pensions à tort que nos propositions seraient enfin entendues et que les agents en grève ce jour, arrêteraient leur mouvement, **mais il n'en sera rien et ceci est bien de la responsabilité des Élus Métropolitains !**

**Nous aurions pu avec cette mise en œuvre devenir une métropole exemplaire dans la protection des agents qui pendant le COVID ont été traités de héros et à qui on a dit combien ils avaient été essentiels à la vie de la cité ! Comment comprendre et accepter que 6 mois plus tard on les traite comme des fainéants en leur imposant de travailler encore plus dur !?!**

**De qui se moque-t-on ?**

**Cette décision doit être politique ! Nous demandons à rencontrer les élus du conseil métropolitain pour faire entendre la voix de ces agents qui se lèvent ou se couchent aux aurores qui ramassent tout et n'importe quoi, sous la pluie, le gel, les grandes chaleurs, qui respirent poussières et produits toxiques, et qui étaient il n'y a pas si longtemps, des "héros" en période de confinement pendant que nous étions tous, bien planqués !**

**La lutte s'étend sur tout le territoire, signe de la détermination des agents à préserver leur santé, leurs conditions de travail et leur mission de service public.**

**La Cgt salue l'entrée de Force ouvrière dans le conflit et note qu'ils rejoignent notre proposition de bonification à 20%**

**Nous attendons que les élus métropolitains prennent leurs responsabilités.**

**Nous restons déterminés et unis pour préserver un service public de qualité y compris pour les agents qui l'exercent.**



## TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COLLECTE ET NETTOIEMENT

### PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION

CT	Temps de travail supplémentaires par jour		Jours compensateurs de repos supprimés	
CT1	+	2h12mn	-	28 jours
CT2	+	1h32mn	-	7 jours
CT3	+	0h18mn	-	15 jours
CT4	+	2h12mn	-	10 jours
CT5	+	2h12mn	-	7 jours
CT6	+	0h48mn	-	12 jours
<b>Temps de travail annuel 1530 heures sur 228 jours et 25 jours de congès par an</b>				

### PROPOSITION DE LA CGT DEPUIS LE MOIS DE JUIN

**Temps de travail annuel 1286 heures ce qui permet, en fonction du temps journalier, d'aller jusqu'à 30 jours de repos en complément des 25 jours de congés annuels**

**Augmentation de la rémunération en lien avec la pénibilité**

**Politique de reclassement dès l'embauche**

**Suivi médical renforcé et dédié à ces agents**

**Nous ne réclamons pas un maintien des acquis, mais bien une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble de ces agents quelque soit leur conseil de territoire.**

**Notre métropole est la plus étendue de France, 3200 km<sup>2</sup> de superficie, avec une ville centre très dense en circulation et en population, nous avons toutes les raisons de justifier cette demande de dérogation au temps de travail !**